

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 7**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 026-212603054-20230221-1_2023_7-DE

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile**

Objet : Participation aux frais inhérents au poste de maître E :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme DELBES Christine est nommée depuis septembre 2019 sur le poste de maître E. Ce poste a été créé sur le secteur par l'Education Nationale. Elle est rattachée à l'école de ST GERVAIS SUR ROUBION et intervient sur douze écoles : Cléon d'Andran, La Bâtie Rolland, La Laupie, Marsanne, Puygiron, Puy St Martin, Rochefort en Valdaine, Roynac, St Gervais sur Roubion, St Marcel les Sauzet, Sauzet, La Touche. Elle intervient à la demande des enseignants des classes CP, CE1 et CE2 qui ont des élèves en difficultés en mathématiques et en français. Elle a besoin de matériel pour pouvoir travailler les différentes notions. Il n'y a aucun matériel pédagogique existant (jeux sur les sons, sur les syllabes, sur les mots, jeux de manipulation pour le passage à la dizaine supérieur, sur la construction du nombre, ...) puisque le poste vient d'être créé. Elle n'a aucun budget de l'Education Nationale.

Elle demande aux Maires des communes concernées une participation de 40 € par commune pour l'acquisition du matériel pour l'année 2022/2023. Seulement six communes souhaitent participer : St Gervais, La Laupie, Puy St Martin, le Sivos de la valdaine, Sauzet et Cléon soit un budget de 240 €.

Monsieur le Maire propose d'appeler les fonds de chaque commune.

De plus, le maire met à disposition de la maître E son bureau deux demi-journées par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** d'acheter du matériel pour le poste de maître E pour 240 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire

